



MAIRIE de
GENOUILLE
86250

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, Le Trente et un Août à 20 Heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Présents : BOLLE Marie-Claire, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy.

Absents excusés : Marc BRETON, Sandra NIQUET, Patrice GIRAUD

Absents : Patrice TEXERAUD, Christelle DELAGE.

Secrétaire de séance : CLÉMENT Julien

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 9

votants : 9

Date de la Convocation :

22 août 2023

**Date affichage de la
convocation**

22 Août 2023

OBJET

Délibération n° 32/2023
Admission en non valeur
de titres de recettes des
années 2018 et 2019

**

Sur proposition de la comptable public de SGC Sud Vienne par courrier explicatif du 3/08/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

➤ DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes

Titre 281 de l'exercice 2018	Loyer	161.95
Titre 12 de l'exercice 2019	Loyer	350.00
Titre 24 de l'exercice 2019	Loyer	350.00
Titre 101 de l'exercice 2019	Loyer	350.00
Titre 54 de l'exercice 2019	Loyer	350.00
Titre 70 de l'exercice 2019	Loyer	350.00
Titre 82 de l'exercice 2019	Loyer	350.00
Titre 36 de l'exercice 2019	Loyer	350.00

➤ Dit que le montant total de ces titres de recettes en non-valeur s'élève à 2 611.95 Euros

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 1^{er} Septembre 2023

Le Maire, Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20230831-D32_2023-DE
Reçu le 05/09/2023